

CGV

Conditions générales de vente pour nos hébergements insolite : la Lodge Balaguère, la Lodge Maysou et le Tonneau & SPA à Gardères (65) à l'adresse suivante : 1, chemin de Larrec, 65320 Gardères.

A valoir à partir du 01/06/2021

Article 1. Objet

Ces conditions générales de ventes sont applicables pour les hébergements insolites et les prestations annexes proposées par l'Enclave Insolite.

Article 2. Acceptation et modification des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement de l'acompte, que cet acompte ait été versé en ligne au moment de la réservation ou par un autre moyen de paiement.

Article 3. Durée du séjour

Le client conclu un contrat pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 4. Heure d'arrivée

Le client doit fixer une heure d'arrivée avec les hôtes au plus tard la veille du séjour. Le client doit se présenter le jour précisé lors de sa réservation, au plus tôt à 16 h00 (heure de disponibilité des hébergements insolites) et, au plus tard, à 19h. Le client préviendra impérativement par téléphone s'il est contraint d'arriver après ce créneau horaire ou à un horaire différent de celui indiqué au préalable (au 06.58.22.96.31).

Article 5. Heure de départ

La restitution des logements doit se faire avant 11h00. Tout départ postérieur à cet horaire entraînera la facturation d'une nuitée supplémentaire. Avec l'accord des propriétaires, les clients peuvent libérer le logement et rester sur le domaine pour promener s'ils le souhaitent.

Article 6. Conclusion du contrat & Formalités de réservation

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte d'a minima 50% du montant total de la location et des options sélectionnées en avance dans le cas d'une réservation effectuée plus de 30 jours avant le séjour, puis du solde au plus tard 8 jours avant le

début de la location, ou du règlement du montant total de la location et des options si la réservation est effectuée moins de 7 jours avant le séjour.

Dans le cas d'un achat de bon cadeau ou de chèque cadeau, le montant total de la prestation sera à régler, aucun acompte ne sera accepté.

Le locataire peut effectuer ses règlements des manières suivantes :

- par carte bancaire via le site internet de l'Enclave Insolite,
- par virement bancaire (nous contacter),
- par chèque bancaire ou par espèces directement sur place (nous contacter).

Le paiement vaut acceptation de ces conditions et réservation immédiate.

Dans le cas d'un règlement par chèque ou d'un virement bancaire, la réservation sera effective après l'encaissement.

Attention, en cas de retard ou de non-respect de ces conditions, l'option de réservation sera levée.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Le versement de l'acompte implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente.

En cas d'annulation du séjour par le locataire, le locataire autorise L'Enclave Insolite à prélever le solde de la réservation selon les modalités prévues à l'article 11 des présentes conditions de vente.

Absence de rétractation : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Le montant restant à payer de la nuitée (hors options) sera prélevé sous la forme d'acomptes à J-30 et J-7 directement sur la carte bancaire ayant servie à la réservation.

Article 7. Règlement des prestations supplémentaires

Le montant des options supplémentaires sera prélevé sur la carte bancaire automatiquement 24h avant l'arrivée (pour les clients ayant réservé en ligne) ou encaissé par un autre moyen de paiement sur place (pour les clients ayant réservé par téléphone ou via un chèque cadeau).

Sur place, le locataire peut régler ce solde et ces prestations de 3 façons :

- Par virement instantané,
- Par espèces
- Par chèque bancaire

Article 8. Bons Cadeaux

Les bons cadeaux sont à régler dans leur totalité. Après réception du paiement, le bon cadeau sera envoyé au bénéficiaire à l'adresse indiquée par le payeur, soit en version électronique, soit par courrier postal. Les bons cadeaux ne sont pas remboursables.

Les chèques cadeaux émis par L'Enclave Insolite sont utilisables sur l'ensemble des logements. Les bénéficiaires ont la possibilité de modifier le logement, et les options choisies par le payeur. Dans le cas où le montant du bon cadeau ne couvre pas l'intégralité des nouvelles prestations choisies par le bénéficiaire, un supplément sera demandé au bénéficiaire.

Si le bénéficiaire n'utilise pas la totalité du budget alloué au bon cadeau, ce montant ne pourra pas être remboursé.

Les bénéficiaires peuvent également ajouter et payer en supplément des options complémentaires s'ils le souhaitent.

Les bons cadeaux ont une validité de 1 an à partir de la date d'édition, hors mois de Juillet et Août. Une prolongation de 6 mois est néanmoins possible sur simple demande, avant la date de fin de validité initiale.

Article 9. Modification

1/ Modification à l'initiative des locataires

Toute modification en termes de dates, de lieu, de durée, de nombre de personnes ou de composition familiale doit être validée par L'Enclave Insolite. Elle pourra faire, le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire. En aucun cas L'Enclave Insolite ne peut s'engager à modifier votre

réserve de manière certaine, demeurant contraint par le planning de réservation : en cas d'impossibilité de modification le séjour reste dû en totalité.

Les modifications moins d'une semaine avant le séjour sont strictement impossibles, peu importe la manière dont la réservation a été effectuée (via le site directement ou via un chèque cadeau).

2/ Modification à l'initiative de L'Enclave Insolite.

En cas d'événements extérieurs indépendants de notre volonté, nous pourrions être amenés à modifier ou annuler votre séjour. Nous vous proposerons alors et selon disponibilités, un séjour équivalent avec dates ou hébergements différents. Si cette offre ne vous satisfait pas, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Article 10. Annulations

1/ Annulation à l'initiative du locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou par email au propriétaire.

Dans le cas de l'annulation d'une réservation effectuée en ligne par le client :

Entre 30 et 8 jours avant votre séjour, il sera retenu 50% du montant.

Pour tout séjour annulé dans les 7 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit ou pour non-présentation, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable ou restera acquise à L'Enclave Insolite. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'interruption de séjour, quel qu'en soit la raison.

Dans le cas de l'annulation d'une nuitée réservée via un chèque cadeau, aucun remboursement ne sera possible. Seule une modification à une date ultérieure peut-être envisagée si la demande est faite plus de 7 jours avant la date de séjour, suivant les disponibilités, et sans impact sur la date de fin de validité du bon. Si l'annulation intervient dans les 7 derniers jours, le chèque cadeau sera alors perdu.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de l'hébergement. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le paiement du solde de la location.

2/ Annulation à l'initiative de L'Enclave Insolite : le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'un accord amiable est conclu avec pour

objet l'acceptation par le client d'un séjour de substitution proposé par le propriétaire. Aucune autre indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs.

Article 11. Assurances & Responsabilités

Les effets personnels, quels qu'ils soient restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire ou locataire. L'Enclave Insolite ne pourra être tenu pour responsable en cas de disparition, vol ou dégradation. Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de grande valeur dans les hébergements.

L'Enclave Insolite n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce quelle qu'en soit la cause.

Le locataire atteste être couvert par une assurance responsabilité civile couvrant sa responsabilité et les différents risques.

Article 12. Personnes mineures

Les enfants et les mineurs de moins de 18 ans qui évoluent au sein du L'Enclave Insolite sont sous l'unique responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

Le bain nordique n'est pas surveillé et aucun enfant de moins de 12 ans, et/ou ne sachant pas nager n'est autorisé à s'y baigner sans la présence d'un parent ou d'un adulte référent.

La piscine est sécurisée suivant les normes en vigueur, et n'est pas surveillée. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte, qui en assume seul la surveillance.

Article 13. Animaux de compagnie :

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés, sauf cas particuliers des chiens d'assistance à la personne. En cas de départ d'un client motivé par le refus de son animal, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 14. Piscine et bain nordique

Le bain nordique n'est pas surveillé et aucun enfant de moins de 12 ans, et/ou ne sachant pas nager n'est autorisé à s'y baigner sans la présence d'un parent ou d'un adulte référent.

La piscine est sécurisée suivant les normes en vigueur, et n'est pas surveillée. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte, qui en assume seul la surveillance.

L'Enclave Insolite et ses propriétaires ne pourront en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident.

Les utilisateurs ont pour obligation de prendre connaissance et d'appliquer le règlement affiché sur place.

L'Enclave Insolite se dégage également de toutes responsabilités en cas d'allergie aux produits désinfectants (brome, oxygène actif ou chlore).

Article 15. Loi informatique et liberté

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne jamais transmettre les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Article 16. Utilisation des lieux

1/ Respect des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les hébergements en bon état et dans un état de propreté convenable. Il devra déclarer systématiquement toute dégradation dont il pourrait être responsable et à en assumer les réparations.

Le client devra respecter la flore environnante, ainsi que la faune qu'elle soit sauvage ou qu'il s'agisse des animaux vivant sur le domaine. Tout acte de malveillance ou de cruauté envers les animaux entrainera une rupture immédiate du contrat, un renvoi des locataires et des poursuites judiciaires à leur encontre. La totalité des prestations consommées sur place et prévues dans le contrat initial seront dues au propriétaire.

2/ Parking: Le parking est accessible 24h/24h. Merci de veiller au bruit du moteur en cas d'utilisation avant 9 heures et après 20 heures.

3/ Non-fumeurs : Les intérieurs de tous les logements, le bain nordique et la piscine sont des lieux non-fumeurs. Merci de fumer en dehors de ces zones tout en respectant les autres clients de l'Enclave Insolite et d'utiliser les cendriers mis à votre disposition.

4/ Sanitaires : Des toilettes sèches sont à la disposition des locataires de chaque hébergement. Elles sont disposées à proximité de chaque logement.

Une salle de bain commune avec douche et lavabo est à disposition des locataires des trois hébergements insolites.

5/ Petits déjeuners : Les petits déjeuners sont servis directement devant la porte de vos hébergements entre 8h30 et 10h. Horaire exact à définir la veille au soir.

6/ Repas : Les pique-nique sont autorisés sur le site, à condition de le laisser propre. Des paniers repas (apéro, tapas, planche charcuterie fromage, etc.) peuvent également être commandés et consommés dans vos hébergements. A réserver au plus tard la veille de votre séjour. Un mini-frigo et une petite cuisine extérieure sont est mis à disposition des deux lodges. Ceux-ci devront être rendus propres et rangés. Tout appareil électrique de cuisson ou cuisine, y compris appareil à raclette ou à fondue, est interdit à l'intérieur des logements.

7/ L'utilisation du feu, de bougies ou d'encens est interdit à l'intérieur des logements, à l'exception des poêles à bois fournis par l'établissement.

8/ Chauffage : Le Tonneau est équipé d'un chauffage électrique d'appoint, la lodge sur pilotis est équipée d'un poêle à bois et d'un chauffage soufflant d'appoint.

9/ Linge : Le linge de lit est fourni. Le linge de toilette n'est pas fourni.

10/ Tenues : Prévoir des tenues adaptées et des bagages adaptés à un environnement champêtre : accès par chemins de terre ou herbeux.

Article 17. Capacité

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 18. Litiges & réclamations

Toute réclamation concernant un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours à compter du jour d'entrée dans les lieux et adressée à l'Enclave Insolite, 1 chemin de Larrec, 65320 Gardères. En cas de litige, seule la compétence du tribunal de Tarbes sera reconnue.